

Mairie de ARANDON-PASSINS
38510 Tél : 04 74 80 10 86
Fax : 04 74 80 11 06

DECISION DU MAIRE
2024-005-2105

Le Maire de la commune de ARANDON-PASSINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu le Code Général des Marchés Publics, notamment l'article 28

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Madame le Maire en application de l'article L 2122.22,

Compte-tenu de la nécessité de choisir un prestataire pour le terrassement en vue de la réalisation d'une plateforme au cimetière d'Arandon,

DECIDE

Article 1 - de choisir FB Maçonnerie - 36 rue de l'école 38510 Arandon
Pour le terrassement en vue de la réalisation d'une plateforme au cimetière d'Arandon.
pour un montant total de 6 442.00€ TTC.

Article 2 - Madame le Maire est autorisée à signer le devis correspondant et tout autre document s'y rapportant.

Article 3 - Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite :

- Madame la Sous-Préfète de la Tour du Pin.
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à ARANDON-PASSINS, le 21 mai 2024.

Le Maire,
Maria SANDRIN

